

Vous êtes demandeur d'emploi

Les formations certifiantes et diplômantes du Cnam répondent aux besoins d'actualiser, acquérir ou élargir les compétences nécessaires au retour à l'emploi réussi. Le financement de votre formation ne doit pas être un frein à votre projet de développement de vos compétences.

Vous devez expliquer votre projet de formation à votre conseiller Pôle Emploi. Il appréciera les dispositifs de formation auxquels vous pourrez prétendre, et vous guidera dans vos démarches.

La subvention du Conseil Régional

Pour obtenir ce financement, vous devez demander une fiche de prescription à votre conseiller Pôle Emploi, qui doit valider votre projet formation.

Sont finançables par le Conseil Régional, uniquement les formations figurant au catalogue du Cnam Toulouse.

Mobiliser votre CPF

- Dans le cas où vous ne pourriez pas obtenir la fiche de prescription
- Dans le cas où vous avez déjà été financé par le Conseil Régional

[Rubrique CPE](#)

Aide au financement par AG2R

Le Cnam a une convention nationale avec la complémentaire retraite AG2R. Cette aide, peut financer 2 unités d'enseignement sur une année universitaire, à condition d'avoir cotisé à cette complémentaire.

Vous pouvez contacter notre conseillère qui peut vérifier cette possibilité : contact@ipst-cnam.fr

<https://ipst.cnam.fr/inscriptions-financement/financement/vous-etes-demandeur-d-emploi/vous-etes-demandeur-d-emp>